



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaines, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°46 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2020

Convocation en date du : 27 Octobre 2020

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier _ Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

Arc-sous-Montenot	Patrick GRILLON	X
Bians-les-Usiers	Aurélien DORNIER	X
	Martial BICHET	Excusé
Chapelle d’Huin	Béatrice PRITZY	X
	Cédric BRAGARD	X
Évillers	Jean-Philippe DESCOURVIERES	X
Gevresin	Louis BOURGEOIS	X
Goux-les-Usiers	Éric BOURGEOIS	X
	Claudine CATTET	X
	Nicolas ROYET	X
Levier	Marc SAULNIER	X
	Nathalie SIEVERT	X

Levier	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	Procuration à Marc Saulnier
	Frédéric DOLE	X
	Christophe MICHEL	X
	Léonie SCHNEITER	Procuration à François Garcia
	Bernard JEANNIN	X
Septfontaines	Christian RATTE	Absent
Sombacour	Frédéric TOUBIN	X
	Ahmed KALLAL	X
Villeneuve d’Amont	Marie-Claire MONNIN	X
Villers-sous-Chalamont	Claude COURVOISIER	X

X = membre présent à la réunion

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

Validation compte rendu n° 45 du 5 Octobre 2020

1/ Désignation des élus à la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute Loue (CLE),

2/ Désignation des conseillers communautaires dans les commissions du SMIX Pays du Haut-Doubs,

3/ Dissolution du Syndicat de l'Abattoir et des modalités de cession à la SCIC d'abattage du Haut-Doubs et entre les cinq communautés de communes, attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises,

4/ Révision du loyer de la gendarmerie de Levier,

5/ Vente d'un terrain à la ZAE Champs Bégau au profit de la société Batipack,

6/ Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour l'étude du projet de construction ou de rénovation d'un groupe scolaire sur la commune de Levier,

7/ Décision modificative n°01 pour la prise en compte du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

8/ Convention constituant le groupement de la commande pour l'achat de masques de protection,

9/ Convention avec Doubs Tourisme pour l'outil Déclaloc',

10/ Suppression de deux postes d'adjoints administratifs et création d'un poste d'adjoint administratif à 28h,

11/ Modification du temps de travail d'un agent technique,

12/ Point sur les bâtiments,

13/ Référents communication,

Informations et questions diverses

Madame Isabelle CUENOT est désignée secrétaire de séance pour ce conseil.

Validation du procès-verbal n°45 :

Pas d'observations sur le procès-verbal du dernier conseil.

1/ Désignation des élus à la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute Loue (CLE)

La Commission Locale de l'Eau constitue l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et de son suivi. Elle est chargée de définir les axes de travail, d'impulser le processus, d'élaborer et d'assurer le suivi du SAGE, d'organiser la mobilisation des financements et la mise en œuvre matérielle du SAGE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Frédéric TOUBIN et Claude COURVOISIER pour siéger à la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute Loue.

2/ Désignation des conseillers communautaires dans les commissions du SMIX Pays du Haut-Doubs

Le syndicat mixte étant à présent installé, il convient maintenant de composer ses commissions avec au maximum deux membres conseillers communautaires dans chacune des commissions suivantes :

Commission Habitat : Eric BOURGEOIS et Nicolas ROYET
Commission Environnement : Béatrice PRITZY et Bernard JEANNIN
Commission Economie : François GARCIA
Commission Aménagement du territoire : Marie-Claire MONNIN

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

3/ Dissolution du Syndicat de l'Abattoir et des modalités de cession à la SCIC d'abattage du Haut-Doubs et entre les cinq communautés de communes, attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises,

Construit en 1997, l'abattoir du Haut-Doubs est la propriété du Syndicat de l'abattoir du Haut-Doubs, EPCI constitué entre les 5 intercommunalités du Pays du Haut-Doubs :

- Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
- Communauté de communes de Montbenoit
- Communauté de communes Altitude 800
- Communauté de communes du Grand Pontarlier
- Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drageon

Depuis 1998, l'exploitation de l'abattoir a été confiée à une société exploitante par l'intermédiaire de trois délégations de service public successives •

- 1998-2006
- 2006-2014
- 2014-février 2020 prolongée par avenant jusqu'en février 2021

Les recettes du Syndicat de l'abattoir du Haut-Doubs proviennent exclusivement de la perception de la redevance d'usage, payée par les usagers qui permet au syndicat mixte

d'assurer les investissements nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement de l'équipement, notamment la réalisation des mises aux normes réglementaires.

Depuis quelques années, l'exploitation de l'abattoir est confrontée à de nombreux écueils :

- Difficulté à trouver un exploitant :
Un seul candidat s'est manifesté dans le cadre des différents renouvellements des délégations de service public,
- Contraintes réglementaires de plus en plus importantes conjuguées au vieillissement de l'équipement qui nécessitent des investissements dépassant désormais les capacités financières de l'EPCI,
- Difficultés pour l'exploitant de maintenir l'équilibre financier de la société délégataire, notamment en raison de la baisse de la consommation de la viande. Ces difficultés financières se répercutent corrélativement sur le Syndicat de l'abattoir du fait de retard dans le versement de la taxe d'usage.

En 2019, cette situation a conduit le gérant unique de la société titulaire de la délégation de service public à céder ses parts sociales à un nouveau groupement d'associés qui a décidé de transformer la SARL exploitante en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à compter du 1er août 2019, cette forme juridique de société permettant de répondre à la volonté de pérennisation et de développement de l'outil en associant tous les acteurs locaux de la filière viande.

Après quelques mois d'exploitation, les nouveaux dirigeants et associés ont fait part au Syndicat de l'abattoir de leur souhait de racheter la totalité de l'outil.

Par délibération en date du 5 février 2020, le Syndicat de l'abattoir a émis un avis favorable à cette demande aux motifs suivants :

- aux termes de plus de 20 ans d'exploitation, s'il veut se maintenir aux normes européennes, le Syndicat doit opérer des investissements importants sous peine de devoir fermer l'équipement. Ces mises aux normes obligatoires portent notamment sur les chambres froides, la station de prétraitement des eaux usées, l'accueil des animaux dans la bouverie. Or, La conjoncture nationale montre, que devant les charges importantes nécessitées par la modernisation et l'adéquation des équipements aux exigences normatives et consuméristes, de nombreuses structures publiques, communes ou syndicats, se désengagent de cette filière pour la confier à la responsabilité de professionnels.
- les recettes du Syndicat reposent sur la seule redevance d'usage qui est affectée principalement au financement des gros travaux. La réalisation des mises aux normes entraînerait inéluctablement une augmentation très significative de la redevance et en conséquence des tarifs d'abattage qui ne seraient plus compétitifs.
- le modèle économique des abattoirs reposant sur le seul abattage est dépassé. Il est désormais nécessaire d'adjoindre des activités complémentaires pour parvenir à l'équilibre financier. Or ces activités complémentaires dépassent la mission de service public d'abattage, mission qui elle-même n'est plus justifiée, comme le souligne un rapport de la Cour des Comptes de février 2020 qui juge l'avenir des abattoirs publics

avec peu de perspectives. et recommande par ailleurs le développement du mode de gestion des abattoirs de proximité par les SCIC.

Allant dans le sens des recommandations de la Cour des Comptes (rapport public annuel 2020 partie 3 Abattoirs publics), l'acquisition de l'outil d'abattage par la coopérative d'abattage du Haut-Doubs permettra :

- d'empêcher à terme la disparition d'un abattoir de proximité et permettre la poursuite de la fonction socio-économique de l'équipement notamment la satisfaction des besoins des petites exploitations locales.
- d'améliorer la gestion et la gouvernance de l'abattoir en associant tous les acteurs concernés (petits exploitants, bouchers, collectivités, salariés...)
- de rétablir l'équilibre d'exploitation en diversifiant et valorisant l'activité avec la création d'une salle de découpe et l'extension des chambres frigorifiques,
- d'initier des prises de décisions rapides et une meilleure adaptabilité à l'évolution des pratiques professionnelles.

Une réunion organisée par la Sous-Préfecture en date du 4 juin 2020 en présence des Présidents (ou leurs représentants) de l'ensemble des EPCI membres, des Vice-Présidents du Syndicat de l'abattoir, de l'un des gérants de la SCIC et des services de l'Etat (Sous-Préfet et DGFIP) a permis de déterminer le cadre de la cession.

Il a été ainsi décidé :

1. de procéder à la vente de l'ensemble immobilier et des immobilisations corporelles pour un montant total de 693 132 € au profit de la SCIC d'abattage du Haut-Doubs, sous réserve :
 - o du maintien d'une activité d'abattage,
 - o de l'engagement de ne pas revendre l'équipement pour une destination autre que celle d'abattoir,
 - o de donner une priorité de rachat à la CCGP à un prix de cession s'établissant au maximum au prix de cession initial.
2. de procéder au reversement par 1/5ème du produit de cession aux 5 EPCI membres, sous réserve que ces derniers s'engagent à reverser au plus vite l'intégralité des sommes perçues à la SCIC sous forme de subventions à l'immobilier d'entreprises,

3. de transférer l'ensemble des emprunts en cours contractés par le Syndicat à la SCIC d'abattage du Haut Doubs, ce transfert étant conditionné par l'apport de la garantie d'une collectivité membre aux établissements bancaires. En contrepartie, les autres EPCI membres devront prendre l'engagement d'abonder au remboursement des emprunts en cas de mise en œuvre de la garantie dans les mêmes proportions que pour la répartition du produit de cession soit 1/5e pour chaque EPCI,

Prêts	Organisme bancaire	Durée	Fin	Capital emprunté	Remb	Taux	Annuités 2020	Annuités 2019	Capital restant dû
Extension et mise aux normes 2015	Caisse d'épargne	10 ans	2025	175 000€	Trim	1.70	19 173€	19471€	96 250 € au 25/05/2020
Emprunt matériel 2016	Caisse d'épargne	18 ans	2034	60 000 €	Trim	1.68	4138€	4194€	47 500.05 au 25/04/2020
Emprunt réhabilitation et mise aux normes 2018	Crédit Mutuel	20 ans	2038	89 000 €	Trim	1.45	5134€	5134€	83181.65€ au 31/03/2020

La CCGP a proposé d'apporter sa garantie pour l'ensemble des emprunts transférés sous réserve de l'engagement des autres EPCI d'abonder au remboursement des emprunts en cas de mise en œuvre de la garantie par les établissements bancaires, notamment en cas de défaillance de l'entreprise :

4. de déclasser par anticipation l'ensemble immobilier et d'engager la procédure de dissolution à l'issue des opérations de cessions d'immobilisation,
5. que la répartition du solde de liquidation s'effectuera dans les mêmes conditions que le produit de cession, soit 1/5ème par EPCI,

Le Comité Syndical de l'abattoir du Haut Doubs, par délibération en date du 17 juin, a validé, à l'unanimité, l'ensemble de ces décisions sous réserve de la validation par l'ensemble des EPCI des conditions de cessions énoncées ci-dessus.

La Communauté de communes Altitude 800 convient à l'unanimité de se prononcer sur les points suivants :

- Approbation des modalités de cession des immobilisations du Syndicat de l'abattoir à la SCIC ;
- Approbation de la répartition du prix de cession entre les 5 EPCI par 1/5ème ;

- Décision de reverser l'intégralité des sommes perçues à la SCIC sous forme d'aides à l'immobilier d'entreprises ;
- Décision de rembourser le 1/5^{ème} des sommes pouvant être sollicité par les établissements bancaires à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier dans le cadre de la garantie qu'elle apporte dans l'opération de transfert des emprunts du syndicat de l'abattoir à la SCIC d'abattage du Haut Doubs ;
- Approbation de la dissolution du Syndicat de l'abattoir à l'issue des opérations de cessions (Article L 5212.33 du CGCT qui stipule qu'un syndicat mixte peut être dissous à la demande de la majorité des collectivités membres) ;
- Approbation des conditions financières de la dissolution, soit répartition de l'actif et du passif du Syndicat de l'abattoir par 1/5^{ème} entre les différents EPCI membres (Unanimité des collectivités membres requise) ;

4/ Révision du loyer de la gendarmerie de Levier

La communauté de communes est propriétaire de la Gendarmerie de Levier. En ce sens, un bail est en place avec l'Etat pour la location du bureau et des logements pour une durée totale de 9 ans. Le bail courant depuis le 19 septembre 2011 doit être renouvelé et le loyer révisé.

Le loyer annuel à partir du 1er Octobre 2020 sera de 47 193€ dont 411€ invariable jusqu'au 30/04/2021. La somme de 411 euros correspond à un sur loyer attribué à la Communauté de communes par l'Etat afin de participer aux travaux d'amélioration de la caserne. Les travaux portaient sur le changement des fenêtres et le sur loyer était de 9 ans.

Le Président, propose au conseil communautaire d'entériner les propositions suivantes :

- Révision du loyer de la gendarmerie pour un montant fixe de 47 193 euros jusqu'au 30/04/2021 puis de 46 782 euros pour le reste des échéances.

- Autorisation au Président de signer le renouvellement du bail,
Le conseil communautaire à l'unanimité valide ces deux propositions.

5/ Vente d'un terrain à la ZAE Champs Bégaud au profit de la société Batipack,

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire de la demande de l'entreprise BATIPAK représentée par Monsieur COMTE Jean-Jacques, relative à l'achat de la parcelle ZD 301p (Terrain E) d'une surface totale de 2 469 m² sur la zone artisanale de Champs BEGAUD à Levier.

Cette parcelle est issue du découpage de la parcelle ZD 300 qui a fait l'objet d'une déclaration préalable en date du 9 avril 2020 et accepté en date du 10 août 2020. Le plan de cette division sera annexé à la présente afin d'indiquer clairement le terrain vendu à l'entreprise BATIPAK.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Monsieur COMTE Jean-Jacques dirigeant de la société BATIPAK, la parcelle cadastrée ZD 301p (TERRAIN E sur le plan de découpage) d'une surface de 24 a 69 ca au prix de 32.60 € HT le m², soit un montant HT de 80 489.40 €. Une TVA de 20 % sera appliquée.
- Autorise le président à signer l'acte de vente, les frais de notaire restant à charge de l'acquéreur,
- Conformément aux autres actes de vente de la zone d'activité, dans le cas où la construction n'aurait pas débuté dans un délai de deux ans à compter du jour de la signature de l'acte, l'entreprise devra rétrocéder le terrain à la communauté de communes aux prix d'achat HT.

6/ Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'étude du projet de construction ou de rénovation d'un groupe scolaire sur la commune de Levier

Le projet étant en phase de commencement, Le Président, propose au conseil communautaire de faire appel à un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) afin de le structurer tant sur le plan technique que financier ou même encore juridique. L'aspect juridique du dossier est important puisque les locaux du périscolaire (compétence communale) seront intégrés à l'opération alors que le maître d'ouvrage sera la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte d'engager une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- Autorise le Président à rédiger le cahier des charges,
- Autorise le Président à effectuer tous documents relatifs à ce dossier.

L'ensemble des élus pense qu'il faudra prochainement, et notamment par rapport à ce projet, se pencher sur l'avenir de nos petites écoles et leurs éventuellement regroupement.

L'Inspection Académique nous incite fortement à regrouper nos écoles et n'est pas favorable à des écoles possédant qu'une seule classe.

7/ Décision modificative n°01 pour la prise en compte du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Crédit financé par l'excédent du fonctionnement constaté au budget primitif.

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits Ouverts
D739222 : FPIC		19 200.00€
TOTAL D 014 : Atténuation de produits		19 200.00€

Le conseil communautaire à l'unanimité, valide cette décision budgétaire.

8/ Convention constituant le groupement de la commande pour l'achat de masques de protection

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la pandémie liée au Covid-19, un groupement d'achat de masques a été réalisé par la CCA 800 pour le compte de ses communes membres. Il convient maintenant que la collectivité demande le remboursement aux communes selon le détail ci-dessous et en facturant au tarif unitaire de 1.74€ TTC (prix d'achat 2.74€ TTC – 1€ de contribution de l'Etat) :

COMMUNES	QUANTITE	MONTANT DÛ
Arc sous Montenot	450	783.00
Chapelle D'Huin	950	1653.00
Evillers	100	174.00
Gevresin	250	435.00
Goux les-Usiers_CCAS	750	1305.00
Levier	5000	8700.00
Septfontaines	750	1305.00
Villeneuve d'Amont	550	957.00
Villers sous Chalamont	600	1044.00
TOTAL	9 400	16 356.00

Le groupement de commandes est nécessairement constitué par une convention constitutive que chaque membre est tenu de signer.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à émettre des titres de recettes selon le détail ci-dessus et à signer la convention de groupement de communes avec chaque Maire concerné.

9/ Convention avec Doubs Tourisme pour l'outil Déclaloc'

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'offre de mise à disposition de l'outil Déclaloc' par le Comité Doubs Tourisme (CDT). Déclaloc' est un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée. Cet outil permettra aux propriétaires de meublés, de chambre d'hôtes ou autres de remplir en ligne le Cerfa auquel ils sont soumis lors de l'ouverture d'un établissement touristique.

Une convention est signée dans un premier temps entre l'EPCI et le CDT, puis dans un second temps une autre tripartite entre la commune, l'EPCI et le CDT. La prise en charge est totale par le Doubs Tourisme.

L'exposé du Président entendu, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à :

- Signer la convention avec le Comité Doubs Tourisme,

- Signer la convention tripartite avec la commune intéressée et le Comité Doubs Tourisme,
- Effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cet outil.

10/ Suppression de deux postes d'adjoints administratifs et création d'un poste d'adjoint administratif à 28h

Suite au départ de Madame RATTE Noëlle à compter du 21 septembre 2020 et au souhait de Evelyne BICHET à faire valoir son droit à la retraite pour le 21/12/2020, il a été convenu de fusionner les deux postes pour en créer un seul à 28h. Noëlle Ratte, occupait un poste à 9h et Evelyne BICHET, un poste à 12h/ semaine que nous augmentons de 7H afin de répondre à une charge de travail en surcroit.

Les missions de chaque agent seront organisées comme suit :

Agent recruté à 28H : Comptabilité / Baux / Loyers/ SPANC / Ordures Ménagères / Maison de Santé / Tourisme, Associations.

Manon LONCHAMPT 28H : Marchés Publics / travaux, Dossiers de subventions, Payes, Ressources Humaines, Administration générale (mails, syndicats...), Ecoles, Conseils communautaires, Habitat, Communication, Urbanisme

Ces changements feront l'objet d'un avis d'une Comité technique paritaire du centre de gestion début décembre.

11/ Modification du temps de travail d'un agent technique

Madame MICHEL Manuella effectuait pour 7h50/ semaine annualisé du ménage à l'école de Sombacour. Depuis sa prise de poste en tant qu'ATSEM suite au départ de Madame PRITZY il est nécessaire d'embaucher un nouvel agent technique.

Les heures du contrat seront réduites puisque Manuella MICHEL et Jocelyne RACLE ont repris chacune 1h de ménage pendant les vacances.

Une demande au centre de gestion a été faite pour connaître le temps de travail annualisé de ce nouvel agent.

Ce changement fera l'objet d'un avis du Comité technique paritaire du centre de gestion début décembre.

12/ Point sur les bâtiments

François GARCIA fait l'inventaire des travaux dans les écoles, la maison de santé de Levier, la gendarmerie de Levier et la Maison France Service depuis le début du mandat.

Ecole de Septfontaines : Pose d'un portillon, d'une rampe d'escalier et d'une serrure 3 points sur la porte de secours du sous-sol qui ne pouvait s'ouvrir depuis l'intérieur.

Ecole de Sombacour : Entretien de la chaudière, de la VMC, pose d'un plancher pour le silo afin de récupérer un maximum de pellets (économies d'environ 2000€/an), démarches concernant le problème d'étanchéité sur la toiture-terrasse.

Ecole d'Evillers : Entretien de la chaudière, travaux d'électricité (remplacement de luminaires), pose de tablette.

Maison de Santé de Levier : Changement des néons de la maison de santé, contrôle du défibrillateur, remise en marche de l'alarme, réparation de prises électriques dans les couloirs, changement de robinetterie dans le cabinet des médecins.

Ecole Pergaud de Levier : Travaux d'aménagement pour l'ouverture d'une nouvelle classe.

Gendarmerie : Entretien des poêles, suivis du dossier de la réhabilitation énergétique et de la sécurisation du bâtiment.

Maison France Service : L'ouverture est prévue aux alentours du 30 Mars 2021.

13/ Référents communication

La commission communication s'est réunie le lundi 12 Octobre dernier. Aussi après discussion il apparait indispensable que chaque commune désigne un référent « communication ». Ce référent aura pour but de faire remonter les informations de sa commune à la CCA (agenda, actus, photos...).

Les communes suivantes ont déjà désigné un référent :

Bians-les-Usiers : Vanessa GENDROZ

Goux-les-Usiers : Nicolas ROYET

Levier : Nathalie SIEVERT

Septfontaines : Sophie BOURGEOIS

Sombacour : Elisabeth KOGLER

Villeneuve d'Amont : Yann JUGUET

Le Président demande aux autres communes de nous indiquer, dans les meilleurs délais, le nom de leur référent.

Informations et questions diverses

- Le Président informe l'assemblée d'avoir renégocié les contrats des photocopieurs des écoles. Une économie de 3000 euros sera réalisée chaque année.

- Le Président a rencontré le Directeur du Crédit Agricole de Levier. Une renégociation des taux de nos prêts peut être envisagée. Un courrier a été adressé ce jour à la banque.

- Des devis ont été demandés pour la pose d'un grillage au niveau du puits perdu de la zone Champs Bégaud.

- Un rendez-vous a eu lieu ce jour en fin de journée avec la société Naldeo afin de faire un état des lieux sur le marché relatif au dernier projet de transfert des compétences eau et assainissement. Sur les trois marchés attribués, deux sont terminés. Le 1^{er} relatif au SIG relève une incompréhension entre ce qui a été réalisé et ce qui aurait dû être réalisé. En effet, les communes du Val d'Usiers et la commune d'Evillers étant déjà équipées du SIG devait en contrepartie bénéficier de contrôles de branchement. Or, ces contrôles ont été faits sur la totalité du village de Septfontaines et non dans les communes concernées. De plus, ces mêmes communes ont constaté que leurs données ont été utilisées sans autorisation préalable pour alimenter le SIG. Le Président

Un quatrième marché sera certainement nécessaire afin de réaliser des études complémentaires qui permettront de finaliser le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Cela permettra également à la communauté de communes de débloquer les subventions notifiées.

Pour finir, Monsieur Marc SAULNIER propose de demander un devis collectif à l'entreprise Sopreco afin d'alimenter le SIG avec les réseaux secs (électricité, gaz, télécommunication...). Accord de principe des Maires présents.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 07 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,

Claude COURVOISIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

"Espace Levier - Val d'Usiers"

BP 21 - 25270 LEVIER